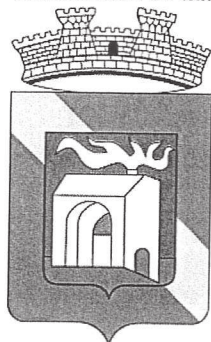


DEPARTEMENT DU VAR

Mairie
de
FORCALQUEIRET

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FORCALQUEIRET

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit septembre à dix-sept heures trente, le Conseil municipal de la commune de Forcalqueiret s'est réuni à la salle Respelido sur convocation légale du vingt-deux septembre deux mille vingt-trois adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L2121 9 à L2121 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, en session ordinaire sous la Présidence de son Maire, Monsieur Gilbert BRINGANT.

| | |
|--|---|
| <p>Effectif légal : 23 Quorum : 12 Présents : 16 Suffrages exprimés : 21</p> | <p><u>Présents</u> : AIPERTI Maryse, BAVAN Dorella, BRIDOUX-GANI Emilie, BRINGANT Gilbert, CONSTANT DIT BEAUFILS Thierry, CORONADO Juan, DARDINIER Virginie, DORVAUX Jacques, GARCIA Laetitia, GAUTIER Pierre, HARDY Laetitia, LAHERTE Séverine, MARION Sylvie, MOSTACCI Chrystelle, MOUTTET Manuel, VACHER Nicolas</p> <p><u>Absents excusés</u> : ALLAIN Thierry, DANVY Jacques, JANEY Emilie, PABOIS Florie, PICHON Chadia, TOURREL Roger, VAN GORKUM Valéry</p> <p><u>Pouvoirs</u> : ALLAIN Thierry à BRINGANT Gilbert, PABOIS Florie à DORVAUX Jacques, PICHON Chadia à HARDY Laetitia, TOURREL Roger à MARION Sylvie, VAN GORKUM Valéry à MOSTACCI Chrystelle</p> |
|--|---|

Secrétaire de séance : MOSTACCI Chrystelle

MISE EN SECURITE DU CHATEAU PHASES 2 ET 3

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet de mise en sécurité des vestiges du château pour les phases 2 et 3 telles que définies dans le diagnostic réalisé en 2018-2019 et mis à jour en 2021.

PHASE 2 :

- Zone I - TERRASSE sur Salles Nord, Est, et de Service, Citerne
- Zone H - CITERNE N° 05
- Zone H - SALLE DE SERVICE N° 06
- Zone G - SALLE EST N° 03
- Zone G - SALLE EST N° 04
- Zone F - CHAPELLES N° 08
- CARNERIE N° 09

PHASE 3

- Zone A - PORTE D'ENTREE N° 01
- Zone B - MASSIF OUEST N° 11
- Zone A - TOUR N° 12
- Zones D & E - GRANDE SALLE SUD N° 07

Le montant prévisionnel total de l'opération s'élève à 959 861 € pour les deux phases.

| Description | PHASE 2 | PHASE 3 | TOTAL |
|----------------------------------|------------------|------------------|------------------|
| MOE mission de base | 42 656 € | 34 187 € | 76 843 € |
| Fouille archéologique préventive | 22 450 € | 22 450 € | 44 900 € |
| Etude d'impact | 8 198 € | 6 202 € | 14 400 € |
| Travaux de mise en sécurité | 468 936 € | 354 782 € | 823 718 € |
| TOTAL HT PHASE 2 | 542 240 € | 417 621 € | 959 861 € |

Le financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

| Description | PHASE 2 | PHASE 3 | TOTAL |
|---------------------------------|------------------|------------------|------------------|
| FINANCEMENT PUBLIC | 476 197 € | 366 756 € | 842 953 € |
| <i>DRAC</i> | 187 574 € | 141 913 € | 329 487 € |
| <i>REGION</i> | 187 574 € | 141 913 € | 329 487 € |
| <i>COMMUNE DE FORCALQUEIRET</i> | 101 048 € | 82 930 € | 183 979 € |
| MISSION PATRIMOINE | 66 043 € | 50 865 € | 116 907 € |
| TOTAL HT | 542 240 € | 417 621 € | 959 861 € |

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des marchés publics,

CONSIDERANT le projet de mise en sécurité du château sur les phases 2 et 3 et son plan de financement,

CONSIDERANT l'intérêt que représente la préservation du patrimoine communal pour les générations futures,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à la MAJORITE,

ABSTENTION : DARDINIER Virginie, GAUTIER Pierre, MARION Sylvie, TOURREL Roger (par procuration), VACHER Nicolas

CONTRE : BAVAN Dorella

- 1) **APPROUVE** le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- 2) **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer les appels d'offres pour les études et les travaux des phase 2 et 3 de mise en sécurité du château.

Le Maire,
Gilbert BRINGANT



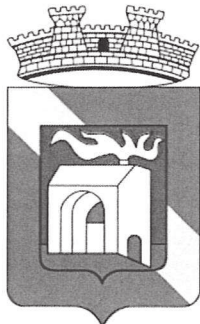
La secrétaire de séance
Chrystelle MOSTACCI

Acte rendu exécutoire après :

- transmission en préfecture le 05/10/23
- publication le 05/10/23

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULON dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

DEPARTEMENT DU VAR

Mairie
de

FORCALQUEIRET

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FORCALQUEIRET

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit septembre à dix-sept heures trente, le Conseil municipal de la commune de Forcalqueiret s'est réuni à la salle Respelido sur convocation légale du vingt-deux septembre deux mille vingt-trois adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L2121 9 à L2121 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, en session ordinaire sous la Présidence de son Maire, Monsieur Gilbert BRINGANT.

Effectif légal : 23

Quorum : 12

Présents : 16

Suffrages exprimés : 21

Présents : AIPERTI Maryse, BAVAN Dorella, BRIDOUX-GANI Emilie, BRINGANT Gilbert, CONSTANT DIT BEAUFILS Thierry, CORONADO Juan, DARDINIER Virginie, DORVAUX Jacques, GARCIA Laetitia, GAUTIER Pierre, HARDY Laetitia, LAHERTE Séverine, MARION Sylvie, MOSTACCI Chrystelle, MOUTTET Manuel, VACHER Nicolas

Absents excusés : ALLAIN Thierry, DANVY Jacques, JANEY Emilie, PABOIS Florie, PICHON Chadia, TOURREL Roger, VAN GORKUM Valéry

Pouvoirs : ALLAIN Thierry à BRINGANT Gilbert, PABOIS Florie à DORVAUX Jacques, PICHON Chadia à HARDY Laetitia, TOURREL Roger à MARION Sylvie, VAN GORKUM Valéry à MOSTACCI Chrystelle

Secrétaire de séance : MOSTACCI Chrystelle

MISE EN SECURITE DU CHATEAU PHASES 2 ET 3

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet de mise en sécurité des vestiges du château pour les phases 2 et 3 telles que définies dans le diagnostic réalisé en 2018-2019 et mis à jour en 2021.

PHASE 2 :

- Zone I - TERRASSE sur Salles Nord, Est, et de Service, Citerne
- Zone H - CITERNE N° 05
- Zone H - SALLE DE SERVICE N° 06
- Zone G - SALLE EST N° 03
- Zone G - SALLE EST N° 04
- Zone F - CHAPELLES N° 08
- CARNERIE N° 09

PHASE 3

- Zone A - PORTE D'ENTREE N° 01
- Zone B - MASSIF OUEST N° 11
- Zone A - TOUR N° 12
- Zones D & E - GRANDE SALLE SUD N° 07

AR Prefecture

083-218300598-20230928-DEL2023_024-DE
 Reçu le 05/10/2023
 Publié le 05/10/2023

Séance du 28 SEPTEMBRE 2023

N°2023/024

Le montant prévisionnel total de l'opération s'élève à 959 861 € pour les deux phases.

| Description | PHASE 2 | PHASE 3 | TOTAL |
|----------------------------------|------------------|------------------|------------------|
| MOE mission de base | 42 656 € | 34 187 € | 76 843 € |
| Fouille archéologique préventive | 22 450 € | 22 450 € | 44 900 € |
| Etude d'impact | 8 198 € | 6 202 € | 14 400 € |
| Travaux de mise en sécurité | 468 936 € | 354 782 € | 823 718 € |
| TOTAL HT PHASE 2 | 542 240 € | 417 621 € | 959 861 € |

Le financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

| Description | PHASE 2 | PHASE 3 | TOTAL |
|---------------------------------|------------------|------------------|------------------|
| FINANCEMENT PUBLIC | 476 197 € | 366 756 € | 842 953 € |
| <i>DRAC</i> | 187 574 € | 141 913 € | 329 487 € |
| <i>REGION</i> | 187 574 € | 141 913 € | 329 487 € |
| <i>COMMUNE DE FORCALQUEIRET</i> | 101 048 € | 82 930 € | 183 979 € |
| MISSION PATRIMOINE | 66 043 € | 50 865 € | 116 907 € |
| TOTAL HT | 542 240 € | 417 621 € | 959 861 € |

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des marchés publics,

CONSIDERANT le projet de mise en sécurité du château sur les phases 2 et 3 et son plan de financement,

CONSIDERANT l'intérêt que représente la préservation du patrimoine communal pour les générations futures,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à la MAJORITE,

ABSTENTION : DARDINIER Virginie, GAUTIER Pierre, MARION Sylvie, TOURREL Roger (par procuration), VACHER Nicolas

CONTRE : BAVAN Dorella

- 1) **APPROUVE** le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- 2) **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer les appels d'offres pour les études et les travaux des phases 2 et 3 de mise en sécurité du château.

Le Maire,
 Gilbert BRINGANT

La secrétaire de séance
 Chrystelle MOSTACCI

Acte rendu exécutoire après :
 - transmission en préfecture le
 - publication le

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULON dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.